



Département de l'Aisne
Arrondissement de Soissons

AUTORISATION DE VOIRIE

Le Maire de la Commune de BRAINE,

Vu la requête présentée par Madame Mélanie GAND DUBUS, Présidente de l'association « Sing Sing », pour occuper la voirie communale du dimanche 28 juin 2026, 10h jusqu'au mardi 7 juillet 2026, 16h, à l'occasion des répétitions et des représentations de la comédie musicale « Notre Dame de Paris »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2,

ARRETE

ARTICLE 1er : Madame Mélanie GAND DUBUS, Présidente de l'association « Sing Sing » (nommée producteur), est autorisée à occuper le domaine public de la façon suivante : (voir annexe 1)

- Esplanade de l'église Saint Yved
- Parvis Agnès de Baudemont rue Saint Yved

ARTICLE 2 : Les producteurs devront prendre, tout au long de ces journées, sous leur responsabilité, toutes les mesures relatives à l'exploitation du domaine public et à la sécurité des visiteurs (mise en place de barrières et de signalisation temporaire). Le passage des véhicules de secours devra être possible à tout moment de la manifestation (largeur d'une voie de 3 m).

ARTICLE 3 : Les **producteurs** devront prendre en compte la gestion des déchets produits toute la durée de la manifestation, sur les voies publiques et privées, et les rassembler sur l'emplacement déterminé par les services techniques de la commune de Braine. (ci-joint annexe 2)

ARTICLE 4 : Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Braine, Monsieur le Maire, les Services techniques de la Ville de Braine et Madame Mélanie GAND DUBUS, Présidente de l'association « Sing Sing », sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera notifié à Madame Mélanie GAND DUBUS, Présidente de l'association « Sing Sing »

Fait à BRAINE, le dix-huit juin deux mille vingt-six.

Pour le Maire et par délégation du Maire,

Le Maire adjoint

The image shows the official circular stamp of the Municipality of Braine, Aisne. The stamp contains the text "MAIRIE DE BRAINE", "02220 (AISNE)", and a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink.

Florian RAYAUME

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

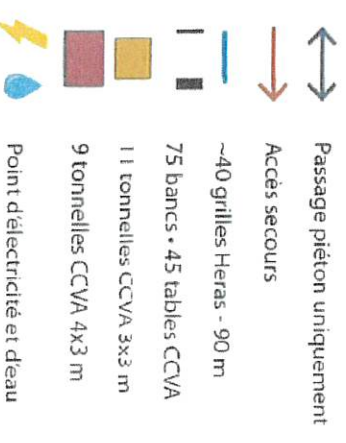
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Date : le 19/06/2026

Mélanie Gand Dubus

Signature

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a horizontal stroke at the end.





Point de collecte
des bacs à ordures

2'25 de derrière, h 2m devant, l 0,45
12 : h 2'80, L 6,5, l 2,3
M3 : h ?, L 6,8 (4m fil à pêche)

Surface esplanade : 2 422 m² (avec Monument aux morts, sans parkings)

Surface parvis : 608 m²

Surface Parking : 366 m²

Surface Jardin d'en bas : 3 257 m² (avec caves)

0 5 10 15 20m

Passage piéton uniquement
Accès secours
~40 grilles Heras - 90 m
75 bancs • 45 tables CCVA
11 tonnelles CCVA 3x3 m
9 tonnelles CCVA 4x3 m
Point d'électricité et d'eau